

COMPTE RENDU DU CTPD DU 09/04/2010

FO DGFIP 66 a préféré porter les revendications sur la table

Après avoir effectué la déclaration liminaire ci-jointe, différents points ont été abordés. Nous en retiendrons notamment trois.

PREMIER POINT : LE BUDGET

S'agissant du bilan des comptes 2009, nous avons relevé que le coût des travaux immobiliers induits par la création de la DDFIP, s'élève à 106 153 €

Nous avons été heureux d'observer que c'était moins cher qu'un déplacement en avion d'un Ministre aux ANTILLES .

Dépense UTILE OU INUTILE A VOUS DE JUGER !!!

Lors de la présentation du Budget 2010, nous avons appris le montant provisionnel des loyers que la Direction doit verser pour les immeubles domaniaux que nous occupons.

Il s'élève à un total de 1 379 170 € .

C'est la logique de la LOLF.

Sous couvert de responsabiliser les Directions sur les m2 bureaux occupés, on crée les conditions pour petit à petit réduire les moyens du service public.

Nous l'avons dénoncé en étant démonstratif.

Enfin, le Budget provisionnel 2010, pour les auxiliaires est l'équivalent de 9,5 ETPT (Emploi Temps Plein Travaillé) pour les deux filières.

Pour FO DGFIP 66, c'est la reconnaissance de fait de l'insuffisance du nombre d'emplois de titulaires.

DEUXIEME POINT : PONTS NATURELS

Le 14 mai et le 12 novembre seront donc des ponts naturels.

Seul FO DGFIP 66 a voté pour cette mesure.

Le risque de voir se développer des jours de congés imposés par l'Administration, en fonction de l'activité des services semble se dissiper.

Pour les collègues qui n'ont pas de jours ARTT, une de ces deux journées faisant l'objet d'une autorisation d'absence accordée par le Ministre, en compensation de la perte des jours comptables, FO DGFIP 66, préfère revendiquer une seconde journée d'autorisation d'absence, plutôt que de s'opposer aux ponts naturels.

TROISIEME POINT: MISE EN PLACE LE 01/01/2011 DU NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE CHORUS.

Dans les documents préparatoires au CTPD, figurait une note relative à ce troisième point. Nous nous sommes étonnés de sa présence.

En séance, nous avons bien compris que deux agents C de notre département devraient alimenter le Centre de Service Partagé au 01/09/2010 , à ... MONTPELLIER !!!

Pour le DDFIP, il s'agit d'un transfert de charges.

Pour FO DGFIP 66, il s'agit de deux emplois publics de moins dans notre département, déjà durement touché sur le plan de l'emploi en général.

ANALYSE DU SYNDICAT SUITE A CE CTPD :

Le niveau des emplois constitue plus que jamais la problématique sur laquelle on se heurte. C'est la question centrale.

Monsieur BAROIN devra y répondre très concrètement.

Cela facilitera la tâche de notre Directeur dans le dialogue social local.

Vos trois représentants titulaires, ayant siégé le 9 avril 2010

Bernard MARTI

Ariel SALA

Jean-Yves DE ZUMELZU